DOCUMENTS A FOURNIR

Visa Sri Lanka | E-Visa ETA (Affaires)

Rappel : Pour que l'on se charge de votre demande de visa,**la première étape est d'effectuer votre commande en ligne.** A l'issue de cette commande en ligne, vous recevrez automatiquement par email cette liste de documents à fournir.

Vous pouvez nous transmettre votre dossier complet :
- Par email (conseillé), en réponse à l'email de confirmation de commande, en nous envoyant en pièces jointes les documents (scannés, ou pris en photo de bonne qualité)
OU
- Par courrier sécurisé ou dépôt à notre adresse : RapideVisa, 7 rue La Boétie, 75008 Paris

Fournir pour CHAQUE voyageur :
Ces documents sont exigés par l'ambassade à ce jour

☑ **1 Page d'identité du passeport (en scan ou photo ou copie) :**
- Il s'agit de la page du passeport avec votre date de naissance, numéro de passeport etc.
- Le passeport doit être signé et **valide au moins 6 mois après l'entrée** dans le pays.
- Il est conseillé d'avoir un passeport de bonne qualité avec au moins 2 pages vierges face à face.
- Pour que votre e-visa soit délivré par les autorités sans retard, merci de nous transmettre une bonne qualité **toutes les informations sur la page de passeport doivent être lisibles**.

☑ **1 réponse (en répondant à l'email de confirmation de commande) :**

- Quel est le nom et l'adresse du 1er hôtel au Sri Lanka ? (ou de l'agence de voyage locale réceptive sri-lankaise).

☑ **2 éléments supplémentaires pour le E-Visa Affaires :**

- Le nom de l'employeur + numéro de SIREN + tél et adresse email de l'employeur

- 1 Lettre d'invitation nominative (en scan ou photo ou copie) d'un organisme basé au Sri Lanka, avec les coordonnées de l'organisme invitant (adresse + tél + adresse email)

☑ ***Supplément uniquement pour les PASSEPORTS NON-FRANÇAIS :*** Merci de nous indiquer votre ADRESSE DE DOMICILE dans votre email d'envoi de documents.